

## ENTENTE INTER REGIONALE FFO

Siège Social : 71110 LIGNY EN BRIONNAIS

Courrier : **BOULAND, Jacqueline**  
Château Gaillard  
**71110 LIGNY EN BRIONNAIS**  
☎ : 03 85 25 88 19

Jacqueline BOULAND – Tél 03 85 25 88 19  
E-mail : [jacqueline.bouland@sfr.fr](mailto:jacqueline.bouland@sfr.fr)



### 1<sup>ème</sup> BOURSE INTER-REGIONALE FFO

#### REGLEMENT

**Organisation** : ENTENTE INTER-REGIONALE FFO et L' OISEAU CLUB BRIONNAIS

**Date** : 17 et 18 Décembre 2011

**Lieu** : CENTRE ASSOCIATIF PARODIEN – rue Lathuillière 71 PARAY LE MONIAL.

Les dispositions législatives en vigueur, régissent l'organisation de la manifestation.

#### Article 1 :

Seuls les oiseaux bagués propre élevage, toutes fédérations, sont acceptés.

Années de naissance, pour les Becs droits, de 2008 à 2011 et pour les becs crochus, de 2007 à 2011.

#### Article 2 :

- *En raison de la disponibilité des cages, il est demandé aux éleveurs d'amener leurs oiseaux dans leurs propres cages.*

- *Vu l'informatisation de la bourse, les N° de bagues et années de naissance seront obligatoirement portés sur les feuilles d'inscription.*

- *L'envoi des feuilles d'inscription complètement et lisiblement remplies, devra impérativement respecter la date limite :*

*avant le 23 Novembre 2011 dernier délai à :*

*Mme BOULAND, Jacqueline.  
Château Gaillard  
71110 LIGNY EN BRIONNAIS*

- *Les prix, indiqués sur les feuilles d'inscription, sont fixés par l'éleveur. Ils ne seront pas révisables, sauf accord de l'organisation.*

*NOTA : le surplus d'oiseaux, non inscrits initialement, ne sera accepté que s'il est accompagné d'une feuille d'inscription Complémentaire.*

**Article 3 :** Ouverture de l'engagement à partir de 6 h 30 le samedi 17 décembre 2011.

Ouverture aux éleveurs à partir de 9h 30.

Samedi : Ouverture au Public de 10 heures à 18 heures.

Dimanche : Ouverture au Public de 10 heures à 17 heures.

- Récupération le samedi soir après 18 h 00. Le dimanche soir à 17 h. Décagement par équipes le dimanche soir, les éleveurs les plus éloignés en priorité.

#### Article 4 :

- La participation aux frais sera de 10% par oiseau vendu.

- Les échanges à titre gracieux, entre éleveurs, sont possibles après information des organisateurs.

- **La vente d'oiseaux sur le parking et à proximité de la salle, est formellement interdite.**

- **Les éleveurs ne devront en aucun cas participer à la vente de leurs oiseaux.**

- **Tout élevage non conforme au présent règlement se verra retiré de la bourse.**

**Article 5 :**

- Les éleveurs pourront encager leurs oiseaux dans leurs cages personnelles, **emplacement réservé**, à condition que celles-ci soient au standard : **2 oiseaux par cage**. - A signaler sur votre feuille d'engagement. Des étiquettes vous seront fournies.

**FORMALITES SANITAIRES ET ADMINISTRATIVES :** Faites par nos soins

**Les documents d'inscription, sont à demander à :** [jacqueline.bouland@sfr.fr](mailto:jacqueline.bouland@sfr.fr)

**Article 6 :**

**Justificatif d'origine :**

Les oiseaux inscrits et encagés à la Bourse devront être accompagnés d'un justificatif d'origine constitué par la déclaration sur l'honneur du modèle ci-joint, complétée et obligatoirement jointe à la feuille d'engagement .

Les feuilles d'engagement non accompagnées de ce document seront refusées.

**Article 7 :**

En cas de participation à une ou plusieurs manifestations internationales en France ou à l'étranger, dans les 30 jours précédant la Bourse Régionale. L'éleveur **devra fournir un certificat vétérinaire de bonne santé**, datant de moins de 5 jours. Celui-ci devra accompagner les oiseaux.

Les éleveurs qui n'ont pas participé à une manifestation internationale dans les 30 jours précédant la Bourse sont dispensés de ce certificat.

Pour les espèces soumises à vaccination contre la maladie de Newcastle : **fournir l'attestation de vaccination pour les oiseaux concernés.**  
Les cailles de chine sont exemptées.

**Article 8 :**

Pour les oiseaux protégés par la Convention de Washington, sont à fournir avec la feuille d'engagement :

- la copie de l'autorisation de détention, ou du certificat de capacité,
- la preuve de l'origine des oiseaux, constituée par le certificat de cession et la déclaration de marquage.
- Le transport, l'achat et la vente de ces spécimens demeurent interdits pour les personnes non-titulaires d'autorisation de détention ou du certificat de capacité.

Les hybrides des spécimens protégés, suivent la même réglementation que leurs géniteurs.

**Article 9 :**

**Cessions** : Les certificats de cession seront établis par l'Oiseau Club Brionnais.

**Article 10 :**

**Consigne** : Tout acquéreur, désirant rester dans les lieux, devra déposer son ou ses oiseaux, à la consigne mise en place, après règlement de son achat.

**Article 11 :**

**SUIVI VETERINAIRE :**

- Le service vétérinaire sera assuré par le Docteur Vétérinaire BOROWSKI, Olivier.

**Article 12 :**

- L'Oiseau Club Brionnais prendra le plus grand soin des oiseaux qui lui seront confiés, mais en aucun cas ne sera responsable des accidents, pertes, vols, ou des mortalités dont les oiseaux pourraient être victimes : aucune réclamation après le décaissement ne sera prise en compte.

**Article 13 :**

**IMPORTANT : l'envoi de la feuille d'inscription de vos oiseaux, vaut acceptation du présent règlement.**

La Présidente.  
J. BOULAND

MENU A 18 €  
SAMEDI 17 DECEMBRE 2011

**Kir royal cassis, Kir châtaigne, blanc mirabelle,  
Jus de fruits  
Accompagné de gougères**

**Terrine de lapin aux noisettes  
Accompagnée d'un confit d'oignons rouges maison**

**Magret de canard aux baies de cassis  
Accompagné d'un salpicon de pommes de terre  
Et d'une poire au vin**

**Fromage blanc à la crème**

**Marly  
Accompagné d'une glace vanille  
Et de lichis**

**Café et florentins**

---

---

MENU A 18 €  
DIMANCHE 18 DECEMBRE 2011

**Kir royal cassis, châtaigne et apéritif maison  
Jus de fruits  
Gougères et feuilletés**

**Filet de flétan à l'armoricaine sauce écrevisses**

**Poulet au vin du jura et aux morilles  
Pommes paillasson en salpicon et galettes de légumes**

**Fromage blanc à la crème épaisse**

**Assiette gourmande**

**Gâteau chocolat poire, glace assortie et poire au vin**

**Café et florentin**